

UN JOURNAL CATHOLIQUE DANS UNE PAROISSE C'EST UNE MISSION PERPETUELLE. LEON XIII



FONDÉ EN 1893
PUBLIÉ LE MARDI DE CHAQUE SEMAINE
ABONNEMENT
POUR LE CANADA
Un an.....\$1.00
Six mois.....50
POUR LES ETATS-UNIS
Un an.....\$1.50
Six mois.....75
POUR L'EUROPE
Un an.....\$1.50
Six mois.....1.00

Les abonnements sont payable d'avance.

Pour cesser de recevoir le journal, il faut donner avis au moins un mois avant l'expiration de son abonnement et payer tous les arriérés.

Ceux qui changent d'adresse devront nous donner l'ancienne adresse et la nouvelle.

Adressez toutes lettres, correspondances, etc., à

L'IMPARTIAL
Tignish, Ile du Prince Edouard

L'IMPARTIAL
Tignish, Mardi, 29 Novembre 1910

Offrande quotidienne pendant ce mois

Divin Coeur de Jesus, je vous offre, par le Coeur immaculé de Marie, les prières, les oeuvres et les souffrances de cette journée, en réparation de nos offenses et à toutes les intentions pour lesquelles vous vous immolez continuellement sur l'autel.

Je vous les offre, en particulier, pour les écrivains et les artistes catholiques.

Résolution apostolique: Je prie et je me fortifierai pour obtenir cette grâce à l'Eglise.

La Franc-Maçonnerie
SA RUSE

Tous les membres de la secte ne sont pas obligés "d'abjurer explicitement" le catholicisme, et cette exception, loin de nuire au plan général de la franc-maçonnerie, sert plutôt ses intérêts. Elle lui permet d'abord de tromper plus facilement les personnes simples et sans défiance, et elle rend accessible à un plus grand nombre l'admission de la secte. De plus, en ouvrant leurs rangs à des adeptes qui viennent à eux des religions les plus diverses, ils deviennent plus capables d'accréditer la grande erreur des temps présents laquelle consiste à reléguer au rang des choses indifférentes le souci de la religion. Or, à lui seul ce principe suffit à renier toutes les religions et particulièrement la religion catholique; car, étant la seule véritable, elle ne peut, sans subir la dernière des injures et des injustices, tolérer que les autres religions lui soient égales.

LEON XIII
Ency. "Humanum genus"

LA REPRESENTATION DES PROVINCES

Le Chronicle de Québec dit que dans le but de discuter un projet d'amendement à la Constitution du pays, au sujet de la représentation des provinces maritimes, au parlement fédéral, les premiers ministres des neuf provinces de la Confédération se réuniront à Ottawa le neuf du mois prochain. La demande d'une telle conférence aurait été faite par sir James Whitney et sir Lomer Gouin, à la demande des premiers ministres de l'Ile du Prince-Edouard, de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick. A la dernière conférence interprovinciale, en 1906, une résolution avait été adoptée à l'effet d'autoriser les premiers ministres de Québec et d'Ontario de convoquer une nouvelle conférence lorsque la chose serait opportune. Chaque premier ministre pourra amener un ou plusieurs de ses collègues.

On veut changer la base de la représentation aux Communes. Jusqu'ici la représentation était calculée d'après les recensements décennaux et en se basant sur le nombre 65, qui constitue la représentation fixe de Québec, on comptait le nombre de députés auquel avaient droit les autres provinces, proportionnellement à la province de Québec. Les provinces maritimes désiraient maintenant que cette règle générale soit modifiée en leur faveur, de façon à leur permettre d'être représentées plus qu'en proportion de leur population.

Leur population a diminué depuis quelques années au profit des provinces de l'ouest et d'après le système proportionnel les provinces maritimes seraient obligées, à la suite du prochain recensement de perdre quelques députés fédéraux.

On voudrait retoucher la Constitution du pays de façon à faire une exception à la règle de proportionnalité en faveur des provinces maritimes. C'est pour cela que la conférence interprovinciale a été convoquée. Il s'agit donc d'amender l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord et nous connaissons la forme de l'amendement qu'on veut proposer lorsque les premiers ministres seront réunis à Ottawa le 9 décembre prochain.

C'ETAIT BIEN LE CHOLERA

Nous lisons dans les dépêches télégraphiques de Québec, ce qui suit au sujet du choléra:

"Le paquebot 'Royal George', dont les passagers ont été débarqués à la Grosse Ile samedi matin, a été fumigé dans la journée et est reparti le soir pour Montréal. Il est passé devant Québec vers six heures.

Le Dr Adami, du laboratoire bactériologique de Montréal, qui avait été chargé de faire l'analyse des matières expédiées de Québec, vient de déclarer qu'il s'agissait bien d'un cas de choléra asiatique et que le Russe devait être retenu à la quarantaine.

Les autorités du département de l'Immigration ont aussitôt donné l'ordre de désinfecter tout le steamer du Canadian Northern et de retenir en quarantaine tous les passagers qui étaient venus en contact avec l'immigrant malade.

Les passagers de cabine ont eu la permission de s'embarquer pour revenir à Québec ou retourner à Montréal.

Les passagers de première et de seconde n'ont eu aucun contact à bord, avec les passagers d'entrepont.

Le 'Royal George' était rendu à Montréal à 4.30 heures, hier matin.

Le Dr J. D. Pagé a reçu hier dans la journée, le rapport bactériologique du Dr Adami dans lequel il est dit que le malade en question est véritablement un cholérique. Le patient est retenu en quarantaine et commence à prendre un peu de mieux. On aurait voulu le questionner sur la source de sa contamination mais il était encore trop faible pour subir un interrogatoire. Il est curieux de constater que la maladie ne l'a frappé que 21 jours après son départ de la Livonie.

Les passagers d'entrepont qui ont été gardés à la Grosse Ile sont au nombre de 250. Il n'y a aucun indice que la maladie ait atteint d'autres passagers. S'il n'y a rien d'anormal d'ici à jeudi matin ces passagers recevront leur billet de liberté. Le gouvernement enverra un bateau pour les chercher.

Le Dr Pagé est descendu pour aider aux soins du malade et au travail en vue de prévenir la contagion des autres sujets.

Le Russe Gottlieb Seide sera probablement le seul à faire ses quarante jours sur l'île."

A LA GLOIRE DE

JEANNE D'ARC

Une autre manifestation catholique de chez nous mérite encore d'être notée; le succès merveilleux obtenu par la campagne de prières et de communions lancée en faveur de la canonisation de Jeanne d'Arc, à la demande de Mgr Touchet, évêque d'Orléans, et l'infatigable hérald de la Vierge de France. M. l'abbé Antonio Huot, représentant spécial de l'Action Sociale au Congrès Eucharistique, et à qui Mgr Touchet avait formulé son désir, s'était chargé de cette mission d'honneur, pour le diocèse de Québec.

Une Benediction du Saint-Pere

A LA PRESSE CATHOLIQUE

La Ligne de la Presse Catholique de langue française du Canada et des Etats-Unis avait tenu à joindre sa voix à celle de toutes les sociétés canadiennes-françaises, pour protester contre les infamies du maire Juif franc-maçon de Rome.

Par l'intermédiaire de son président, la Ligue avait adressé au Souverain Pontife, il y a quelques jours, une lettre contenant l'expression respectueuse de son indignation en même temps que de son entière soumission à la Chaire de Pierre et de son inaltérable dévouement à la grande cause de la défense des intérêts catholiques.

La semaine dernière, la Ligue a eu le bonheur de recevoir du Vatican la dépêche suivante:

Rome, 22 novembre 1910
M. Jules Dorion,
101, rue Ste-Anne,
Québec, Canada

Saint-Père bien sensible hommage, entier dévouement et piété filiale des membres ligue presse catholique langue française Canada et Etats Unis, remercie envoi de tout coeur, bénédiction apostolique implorée à vous même et membres ligue.

Card. MERRY DEL VAL

Les 69 ans de Sir Wilfred

Sir Wilfrid Laurier a célébré le 69ième anniversaire de sa naissance et est entré par conséquent dans sa soixante-dixième année. L'illustre homme d'Etat canadien est en effet né le 20 septembre 1841, dans le village de Saint-Lin, du comté de l'Assomption.

Tous nos compatriotes, sans distinction de race ou de parti, se joindront sans doute à nous, dans cette occasion, pour offrir au premier ministre du Canada leurs félicitations et leurs souhaits.

Quelles que soient les différences d'opinion politique, il n'est personne qui puisse s'empêcher d'admirer la vigueur avec laquelle le premier ministre du Canada supporte le poids de l'âge. Presque septuagénaire, il accomplit son labeur quotidien avec l'ardeur d'un jeune homme et l'on n'ignore pas quelle tâche gigantesque c'est que d'administrer un vaste pays en plein développement comme le Canada. Nous voyons Sir Wilfrid Laurier tous les jours à son poste, donnant l'exemple du travail le plus assidu. Son intelligence toujours vive reste à la hauteur des situations les plus difficiles. Quel éclatant démenti à la théorie fautive de Dr Osler, d'après laquelle l'homme, après soixante ans, aurait terminé sa carrière utile!

Il n'est sans doute pas sans intérêt d'observer qu'en même temps que son 69ième anniversaire, Sir Wilfrid Laurier célèbre cette année un cinquantenaire peut-être unique.

Il y a cinquante ans, en effet, en 1860, Sir Wilfrid prononçait son premier discours public dans la chapelle du collège de l'Assomption, en faveur du pouvoir temporel des Papes. C'est dans une église et pour la défense d'une cause chère à tous les coeurs catholiques, que le futur grand orateur canadien préludait à la brillante carrière qui l'attendait. N'est-ce pas une remarquable coïncidence que Sir Wilfrid ait précisément célébré ce précieux anniversaire, après cinquante ans, par un autre discours prononcé dans une autre église, celle de Notre Dame, pour la glorification de la foi catholique également, en cette inoubliable séance du Congrès Eucharistique du 9 septembre 1910? Peu d'hommes ont de pareils souvenirs à enregistrer dans leur mémoire.

bec. Son appel a trouvé, dans tous les coeurs français et catholiques, le plus consolant écho. Il est vraiment remarquable, le trésor de suffrages pieux qu'en moins d'un mois le diocèse de Québec a accumulé pour l'offrir en ex voto d'admiration et de gratitude à la Libératrice du territoire de France.

Nous avons l'espoir d'en pouvoir offrir l'édificatrice preuve à nos lecteurs, dans une prochaine livraison du Croisé.—A. D.

SUS A LA BÊTE!

(Le Croisé)

—Contre la Bête, qui est en nous, et contre la Bête de l'extérieur.—surtout à la Bête tripointue, soyons des boeledogues (en anglais "bull dogs"). A la tête! A la gueule et ne lâchons pas!.....

—Chut! ne parlons pas de cette Bête là. Surtout ne l'attaquons pas.

—Pourquoi pas? —Parce qu'elle a des cornes? —Eh bien, ayons des dents, des crocs.

—Mais la Bête est très forte! —Eh bien, soyons plus forts qu'elle.

Organisons-nous! Attaquons! Sus à la Bête!

Un vieux Croisé

Maladie du Pere Devlin

Le Rev. P. Bernard Devlin, S. J., qui est allé à la Californie le printemps dernier, afin de se reposer, est très gravement malade.

C'est à Santa Barbara que le père Devlin a été terrassé par la maladie. Il s'était rendu en Californie pour rétablir sa santé, et il avait effectivement pris beaucoup de mieux. Aussi la nouvelle de sa rechute a-t-elle été une pénible surprise pour l'hon. M. Devlin et pour les Révérends Pères Jésuites. Il est paraît-il, à l'agonie.

Le Père Devlin est bien connu dans tous les centres importants du Canada et des Etats-Unis, où il

prêché des retraites dans toutes les principales églises. C'était un missionnaire très actif et très aimé, et le nombre des missions qu'il a données, un peu partout, ne se compte plus.

On ne sait peut-être pas que le Père Devlin a été avocat, et qu'il a remporté des succès au barreau. Il a pratiqué à Montréal, avec feu M. Bernard Devlin, ancien député de Montréal-Centre. Il est entré dans la Compagnie de Jésus en 1880, l'année de la mort de M. Bernard Devlin. Ce dernier était son oncle.

En apprenant la nouvelle de la maladie grave de son frère, l'hon. M. Devlin a contremandé tous ses engagements, et il a fait des préparatifs hâtifs pour partir pour Santa Barbara, avec son frère, M. Emmanuel Devlin, par le premier train.

Le père Devlin prêchait une retraite ici, à Tignish, il y a quatre ans, et tous les paroissiens ont d'heureux souvenirs de lui.

Ce que la terre peut produire

Le désir de gens des villes d'acheter de la terre en campagne semble augmenter avec les développements des grands centres, et le côté financier de l'exploitation d'une ferme mérite d'attirer l'attention. On dit souvent que le grand désir du citoyen de la campagne est d'aller demeurer à la ville et que pour le citadin, c'est d'aller demeurer à la campagne. D'un côté comme de l'autre, on ne paraît pas se rendre un compte exact. Il est cependant assez probable que, lorsqu'un plus grand nombre de gens habitués aux affaires porteront leur attention à la culture de la terre, on pourra constater des résultats financiers plus considérables et moins de pertes sur les fermes moyennes. On a dit que les fermes aux Etats Unis, comme

au Canada n'étaient cultivées qu'à moitié, et c'est vrai. Avec des méthodes intensives et une culture plus variée, les fermes exploitées du pays pourraient faire vivre le double de la population qu'elles soutiennent présentement. En d'autres termes, elle doubleraient leur rendement. Quand les hommes d'affaires s'occuperont sérieusement du sol ils lui feront produire tout ce qu'il peut rendre, tout comme ils font produire leurs magazines ou leurs manufactures. Il y a plus d'argent à faire aujourd'hui qu'autrefois avec l'exploitation des fermes à cause de l'état de permanence des hauts prix des produits et des facilités plus grandes de transport. Le bétail et les grains rapportent maintenant presque le double de ce qu'ils rendaient il y a dix ans. Cette certitude que les prix resteront élevés à sa source dans le fait de la croissance rapide des villes et des grands centres industriels. L'élément qui consomme et qui ne produit pas, augmente beaucoup plus rapidement que celui qui cultive le sol.

Quelle est donc la puissance de gain de la terre? Une ferme de 100 acres peut être exploitée de façon à garder 100 porcs, un troupeau de 20 vaches, six juments poulinières, une grande basse cour, un jardin potager, un verger, et une série de ruches. On a calculé qu'avec du soin une ferme de cette étendue, soigneusement entretenue et travaillée, peut produire \$3,000. Si on soustrait de cette somme les frais d'exploitation l'entretien de la famille et autres déboursés s'élevant à \$2,000, il reste au fermier un bénéfice de \$1,000.

Comme de raison cela suppose une exploitation intensive conduite d'après les principes des affaires, une attention qui ne se relâche pas, un plan d'action défini. En laissant de côté l'exploitation de la laiterie et en la remplaçant par celle de l'élevage des porcs et des vaches les résultats seraient peut-être plus considérables et les frais diminués, attendu que la laiterie demande un plus grand espace de terrain pour les pâturages. Le fermier pourrait en même temps varier sa production avec la culture des oignons et des fèves qui trouvent toujours un marché payant. C'est la culture d'un seul produit qui fait que le fermier routinier ne peut réussir. Théoriquement cent acres de blé d'inde apporteront un gros lot d'argent, mais, comme question de fait ce système d'une culture unique appauvrirait plutôt le cultivateur. Il est raisonnablement certain que n'importe quel homme d'affaires qui conduit une ferme en culture variée avec autant de soin que son industrie particulière peut réaliser \$1,000 à \$2,000 par année, tout en conservant sa place et en possédant une bonne maison de campagne. Et puis son profit s'accroît graduellement de la plus value que prendra sa terre. Enfin le placement de fonds qu'il y a fait sera toujours certain; il ne sera pas exposé aux dépréciations comme cela arrive pour les propriétés urbaines.

Quoi qu'il en soit, il est certain que la propriété rurale produirait beaucoup plus si les marchands de campagne s'y intéressaient plus. (Du Moniteur du Commerce.)



RECENSEMENT DES ETABLISSEMENTS MANUFACTURIERS

Un recensement des établissements manufacturiers sera fait le 1er juin l'année prochaine. Par ce recensement on se propose de faire l'énumération des capitaux engagés dans ces établissements en 1910, ainsi que la valeur de la terre, des bâtiments, du matériel, de la sorte de produits par quantité ou par nombre des articles complétés et de la valeur dans l'année. Ces statistiques se rapportent généralement sur manufactures qui emploient cinq ouvriers ou plus pendant l'année, mais pour certaines industries telles que les moulins à farine, les briqueteries, les scieries,

les usines de lumière électrique et de force motrice, et dans certains autres établissements où la valeur des produits est considérable proportionnellement au nombre des personnes employées, l'énumération sera faite sans égard au nombre des personnes employées. Les employés des établissements comprendront les gérants, les surintendants, etc., à salaires, les fonctionnaires, les commis à salaires; les ouvriers qui seront classés en deux catégories: de plus de 16 ans et de moins de 16 ans, et les ouvriers à la pièce employés au dehors des établissements. Les salaires, les gages et toutes les sommes payées aux employés seront inscrits sur la feuille de recensement par sexe et pour l'année du recensement, et ils comprendront la somme totale de semaines d'emploi pendant l'année, le nombre moyen d'heures de travail par semaine et la somme totale payée dans l'année. Le total des semaines de travail et le total des sommes payées se rapportent au corps entier des employés pendant l'année, tandis que le nombre moyen d'heures de travail se rapportera à une moyenne comptée pour tous les employés de l'année pour une semaine seulement. Quant aux employés à la pièce en dehors de l'établissement, l'énumération devra indiquer, par sexe, la somme totale qui aura été payée en salaire pendant l'année et également la valeur totale de leurs produits. La force motrice employée dans les établissements comprendra le nombre et la force motrice des machines à vapeur à gaz et à gazoline, des roues hydrauliques et des moteurs électriques, ainsi que la force motrice vendue à d'autres compagnies publiques ou privées ou achetées à ces compagnies. Le combustible employé devra indiquer la quantité de houille, de bois ou d'autres combustibles et sa valeur livrée à l'établissement, y compris la douane et les frais de transports. La houille sera classée par mesure, suivant qu'elle vient de l'étranger ou du Canada. L'ouvrage de commande et les matières brutes seront énumérés par genre ou catégorie et les entrées devront indiquer les montants reçus dans l'année pour les ouvrages de commande et de réparation, et la valeur des matières brutes ou partiellement ouvrées employées aux installations. On enregistrera le genre ou la catégorie de produits des établissements de 1910 (par nom sémié, si on fabrique plus d'un produit), la quantité et le nombre de chaque article séparément et la valeur des produits divers pendant l'année. Ce relevé doit servir à faire connaître l'étendue et la variété des industries dans toutes les provinces et les districts. Mais il faut qu'il soit bien compris que les statistiques compilées ne révéleront pas les détails sur les industries individuelles. Le rapport ne révélera le total pour une industrie quelconque que lorsque cette industrie sera représentée par trois établissements manufacturiers ou plus du même genre. Tous les renseignements mentionnés ici seront recueillis par les recenseurs sur la feuille no. 9.

Le recensement de l'industrie laitière qui se rapporte à la production du beurre, du fromage, de la crème et du lait condensé sera relevé sur la feuille no. 12. Il devra indiquer la quantité et la valeur de chaque produit, et la quantité de lait et de fromage utilisée aux fabriques, le nombre des patrons et somme d'argent qui leur aura été distribuée pendant l'année.

HARNESS SHOP

The subscriber begs to inform the people of Tignish and adjoining districts that he has, in his Shop, at Tignish, a full line of FINE AND HEAVY Hand made harness, and is offering them for sale at right reasonable prices.

Also a good and well selected stock of Robes, Horse Blankets, Whips, Sleigh Bells, Rugs, etc. Repairing neatly and promptly done.

The subscriber humbly solicits a continuation of the patronage, which has been generously given him.

Thomas O'Brien
Tignish, P. E. I.

Nov. 19th, 1910

J. H. Myrick & Co

IMPORTERS AND DEALERS

DRY GOODS

HARDWARE

BOOTS & SHOES

FINE

GROCERIES

And Fishing

Supplies

AT TIGNISH

and

ALBERTON

We have just opened a full and complete stock of

NEW GOODS

We are prepared to supply the wants of the farmer fisherman and mechanic

We invite intending purchasers to give us a call and they will find we can meet all competitors, and save them the trouble and expense of going to Summerside or Charlottetown.

OVER 65 YEARS EXPERIENCE

PATENTS

TRADE MARKS DESIGNS COPYRIGHTS & C.

Anyone sending a sketch and description may quickly ascertain our opinion free whether an invention is probably patentable. Communications strictly confidential. MUNN & CO. Patent Solicitors, 351 Broadway, New York.

Scientific American.

A handsomely illustrated weekly. Largest circulation of any scientific journal. Terms for a year, \$5.00 in advance. Single copies 10 cents. Sold by all newsdealers.

MUNN & Co 351 Broadway, New York

Branch Office, 65 F St., Washington, D. C.